

Notre équipe et nos méthodes

Alexandre ROBIN

Fondateur d'ORUSS
20 ans d'expérience du transport



« En lien avec la réalité du terrain, je vous donne les clés pour une mise en œuvre pragmatique des exigences légales et des bonnes pratiques de sécurité/sûreté. »

Spécialiste dans le transport de Matières Dangereuses et la sûreté du transport aérien, Oruss dispose d'un réseau de consultants pratiquant tous régulièrement des audits et missions de conseil en entreprises.

Nous utilisons des outils innovants, avec des techniques pédagogiques actives diversifiées, pour répondre aux obligations réglementaires de chaque entreprise.

Nos intervenants sont qualifiés et diplômés pour assurer les différentes prestations que nous proposons :

Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses

Instructeur certifié et validateur UE de sûreté aérienne

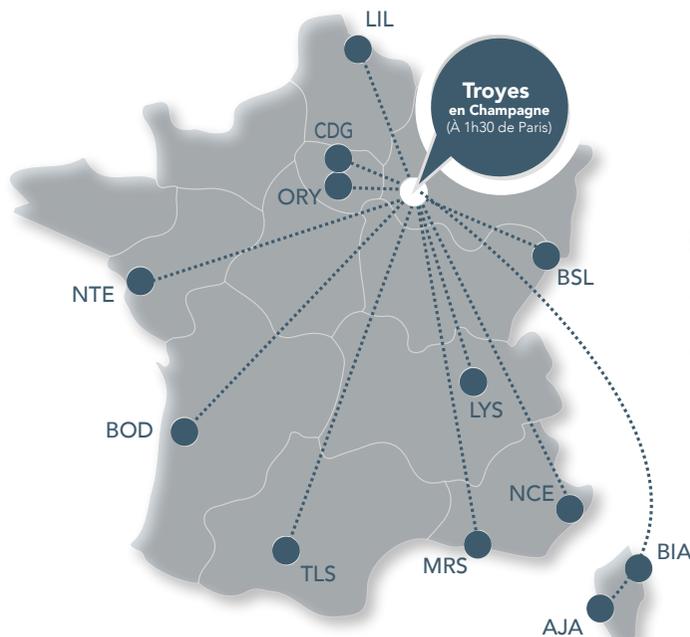
Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels



ORUSS est enregistré IPRP
sous numéro 48/2018
auprès de la DREETS - Grand Est

Notre activité couvre tout le territoire national, y compris la Corse, l'Outre-Mer, ainsi que tous les pays francophones.



© Groupe écho - 9524

Alexandre Robin
Entreprise individuelle
43 rue Courtalon - 10000 Troyes

06 58 87 30 20

contact@oruss.fr

www.linkedin.com/in/alexandre-robin



Conseils, Audits et Formations

Sécurité du transport de marchandises dangereuses et Sûreté de l'aviation civile



Formation TMD

ADR (route) / RID (rail) / IMDG (maritime) :

- Formation générale dans le cadre du chapitre 1.3
- Formations spécifiques adaptées aux fonctions
- Transport multimodal de matières dangereuses
- Réglementation du transport de batteries au lithium
- Expédition de déchets : chimique, dasri, amiante

Formations des CSTMD (conseiller à la sécurité) :

- Préparation à l'examen initial
- Préparation à l'examen de renouvellement
- Perfectionnement de CSTMD

Autres formations sécurité :

- Sensibilisation à la sûreté selon ADR 1.10
- Sensibilisation aux risques chimiques
- Formation SST

Conception de formations à la demande



ORUSS est enregistré en tant qu'Organisme de Formation
Sous numéro de déclaration d'activité 44 10 01107 10
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Conseil et expertise

Prévention des risques professionnels :

- Évaluation des risques professionnels
- Aide à la conception du Document Unique
- Protocole de sécurité - plan de prévention
- Missions spécifiques d'IPRP externe

Sites industriels :

- Audit réglementaire pour ICPE
- Plan de sûreté des marchandises à haut-risque
- Plan d'opération interne (POI)
- Plan de crise

Externalisation de la fonction de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (toutes classes, de 1 à 9)

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises effectuant de l'emballage, du chargement, du déchargement, des transports de matières dangereuses par voie terrestre doivent disposer d'un conseiller à la sécurité.

Les missions du CSTMD :

- Évaluer le respect des prescriptions de l'ADR lors de l'audit
- Conseiller l'entreprise sur sa mise en œuvre
- Réaliser le rapport annuel pour présentation
- Accompagner à la déclaration d'évènement impliquant des MD

2019 : Responsabilités étendues aux expéditeurs

Période transitoire jusqu'au 31 décembre 2022

Selon la loi française, la non-désignation d'un conseiller à la sécurité est un délit passible d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 à 30 000€.

Protection de l'aviation civile

Formation Sûreté de l'Aviation Civile :

- Fret aérien, Approvisionnements de Bord et Fournitures d'Aéroport
- Expéditeurs, chargeurs connus, transporteurs, transitaires, agents habilités
- Fournisseurs habilités, fournisseurs connus
- Titres de circulation aéroportuaire (TCA 11.2.6.2)

Spécialisations :

- Formation initiale et périodique
- Module d'imagerie radioscopique
- Module de supervision et management

Conseil Sûreté de l'Aviation Civile :

Mise en place de programmes de sûreté

Audits réglementaires – validateur UE :

Validation sur site de chargeurs connus et de fournisseurs connus

IATA Dangerous Goods Regulations catégorie 1-3-6 – avec radioactif

Formation des emballeurs, expéditeurs, transitaires ou agents de handling

